

MOTOCYCLISTES

Les occupants d'une moto sont plus à risque que ceux d'une automobile, en raison de l'absence d'habitacle de protection et du faible gabarit qui les rend plus difficiles à voir. Le port de vêtements et d'accessoires de protection, les compétences, les habiletés et le comportement du motocycliste jouent un rôle important dans sa sécurité.

FAITS

- **Chaque année, en moyenne, de 2018 à 2022, les motocyclistes représentaient 6 % des personnes accidentées, alors que les motos représentaient 3 % des véhicules en circulation. Par catégories de préjudices, ils représentaient :**
 - **58** décès (16 %);
 - **218** personnes blessées gravement (17 %);
 - **1 459** personnes blessées légèrement (5 %).
- **Motos en circulation et titulaires de permis (moyenne de 2018 à 2022) :**
 - près de 200 000 motos immatriculées, dont environ 3 % sont des motos dites « à risque »;
 - plus de 500 000 titulaires de la classe 6A, 6B, 6C ou 6E;
 - quelque 8 650 nouveaux titulaires d'une classe moto, chaque année.

QUI?

- **Les motocyclistes représentent 6 % des personnes accidentées. Leur part est toutefois plus élevée chez :**
 - les personnes âgées de 55 à 74 ans (9 %);
 - les personnes de sexe masculin (9 %).
- **Conducteurs inexpérimentés**
 - Les conducteurs ayant moins de 3 ans d'expérience de conduite d'une moto, en incluant l'expérience d'apprenti conducteur, sont surreprésentés dans les accidents avec dommages corporels.

QUOI?

- **Principales causes d'accident :**
 - la vitesse, la conduite imprudente ou la témérité;
 - le manque de visibilité du motocycliste;
 - l'inexpérience;
 - l'inattention ou la distraction de la part du motocycliste ou des automobilistes.
- **Nombre de véhicules impliqués :**
 - Pour plus de la moitié des motocyclistes accidentés, aucun autre véhicule n'était impliqué dans la collision.

QUAND?

- **Les motocyclistes représentent 6 % des personnes accidentées. Leur part est cependant plus élevée dans les accidents qui ont lieu :**
 - le samedi et le dimanche (9 %);
 - au cours des mois de mai à septembre (11 %).

OÙ?

- **Les motocyclistes représentent 6 % des personnes accidentées. Leur part est toutefois plus élevée dans les accidents qui surviennent :**
 - en milieu rural (8 %), forestier (11 %) ou récréatif (11 %);
 - dans une courbe (11 %).

➤ Quelques informations supplémentaires

PERMIS DE CONDUIRE

➤ **Classes 6A, 6B et 6C**

Selon la cylindrée qu'il souhaite conduire, le motocycliste doit être titulaire d'un permis de conduire de l'une des classes suivantes :

- classe 6A : toute motocyclette;
- classe 6B : cylindrée de 400 cm³ ou moins;
- classe 6C : cylindrée de 125 cm³ ou moins.

➤ **Processus d'accès à la conduite d'une moto**

Pour obtenir un permis de conduire une moto de la classe 6A, 6B ou 6C, il faut réussir un examen théorique, suivre une formation et réussir deux examens pratiques.

Depuis 2020, il faut avoir un maximum de 3 points d'incapacité inscrits à son dossier au moment d'entreprendre ce processus, soit dès l'inscription à l'examen théorique.

De plus, les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A doivent se soumettre à un couvre-feu leur interdisant de conduire une moto entre minuit et 5 h et ne peuvent pas transporter de passager.

➤ **Classe 6E pour conduire une moto à trois roues**

La classe 6E autorise la conduite d'une moto à trois roues. Elle est incluse dans les classes 6A, 6B et 6C. Pour obtenir un permis de conduire de la classe 6E, il faut être titulaire d'un permis de conduire de la classe 5 et suivre une formation d'une journée.

➤ **Classe 5 pour conduire un véhicule à trois roues**

Pour conduire un véhicule à trois roues de type T-Rex ou Slingshot, il n'est pas obligatoire d'être titulaire d'une classe moto, même si ces véhicules sont immatriculés comme des motos. Un permis de conduire valide de la classe 5 est suffisant.

MOTOS À CIRCULATION RESTREINTE

- Une moto dont le modèle date de 1981 ou avant et qui a été conservée ou restaurée à son état d'origine peut être immatriculée pour circulation restreinte. Il est alors obligatoire pour le conducteur de circuler dans les zones où la limite de vitesse est de 70 km/h ou moins.

LA MESURE DU BRUIT PAR SONOMÈTRE

- Le bruit des motos et des cyclomoteurs peut être mesuré à l'aide d'un sonomètre par les différents corps policiers (CSR, article 484.2).

CYCLOMOTORISTES

L'utilisation d'un cyclomoteur (scooter ou mobylette) représente souvent une première expérience de conduite d'un véhicule à moteur sur la route. Ainsi, le jeune conducteur de cyclomoteur a en général très peu d'expérience sur la route et peut avoir tendance à prendre plus de risques. Comme pour la moto, ce véhicule n'a pas d'habitacle de protection et présente un faible gabarit qui le rend plus difficile à voir. Il est donc particulièrement important que son conducteur apprenne à bien partager la route avec les autres usagers.

FAITS

Un cyclomoteur est un scooter à 2 ou 3 roues dont la vitesse maximale est de 70 km/h. Il est équipé d'une transmission automatique et d'un moteur électrique ou à essence de 50 cm³ au maximum.

- **Chaque année, en moyenne, de 2018 à 2022, les cyclomotoristes représentaient 2 % des personnes accidentées, alors que les cyclomoteurs représentaient 0,5 % des véhicules en circulation. Par catégories de préjudices, ils représentaient :**
 - **2** décès (1 %);
 - **27** personnes blessées gravement (2 %);
 - **552** personnes blessées légèrement (2 %).
- **Cyclomoteurs en circulation et titulaires de permis (moyenne de 2018 à 2022) :**
 - environ 30 000 cyclomoteurs immatriculés;
 - environ 18 000 titulaires d'un permis de la classe 6D seulement.

QUI?

- **Les cyclomotoristes représentent 2 % des personnes accidentées. Leur proportion est toutefois plus élevée chez :**
 - les personnes âgées de moins de 16 ans (13 %);
 - celles âgées de 16 à 24 ans (3 %).

QUOI?

- Les causes les plus souvent mentionnées lors d'accidents corporels impliquant un cyclomotoriste sont la distraction, **les comportements imprudents ou inadéquats et l'infrastructure de la route.**

QUAND?

- **Les cyclomotoristes représentent 2 % des personnes accidentées. Leur proportion est cependant plus élevée dans les accidents qui ont lieu :**
 - le soir, entre 18 h et minuit (3 %);
 - lors des mois de mai à septembre (3 %).

OÙ?

- **Les cyclomotoristes représentent 2 % des personnes accidentées. Leur proportion est toutefois plus élevée dans les accidents qui surviennent :**
 - en milieu scolaire (6 %);
 - sur les routes où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins (3 %).

➤ Quelques informations supplémentaires

PERMIS DE CONDUIRE

La **classe 6D** autorise la conduite d'un cyclomoteur équipé d'une transmission automatique et dont la cylindrée est d'au plus 50 cm³. Pour obtenir un permis de la classe 6D, il faut suivre un cours théorique et pratique de 6 heures et réussir l'examen théorique.

RÈGLES À RESPECTER

➤ **Pas de passager avant l'âge de 16 ans**

Avant l'âge de 16 ans, le conducteur doit circuler seul sur son cyclomoteur. L'amende est de 100\$ pour les contrevenants.

➤ **Scooter modifié : interdit!**

Un cyclomoteur modifié pour accroître sa vitesse ou sa puissance ne correspond plus à la définition d'un cyclomoteur. Les sanctions suivantes sont prévues pour le conducteur contrevenant :

- amende de 300 \$ à 600 \$;
- saisie pour 30 jours.

➤ Solutions/actions à privilégier

Le *Rapport du comité d'experts sur la sécurité des motocyclistes* a été dévoilé en février 2020. Le comité d'experts y a formulé 14 recommandations qui sont regroupées en 5 thèmes : l'accès à la conduite, la formation et le rafraîchissement des compétences, l'information et la sensibilisation, les infrastructures et l'environnement ainsi que les technologies. La Société s'est engagée à réaliser l'ensemble des recommandations au plus tard en 2022.

Par ailleurs, l'adoption de comportements sécuritaires, la visibilité, le port de vêtements et d'accessoires de protection, la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ainsi que le partage de la route sont les principaux sujets mis de l'avant dans les nombreuses actions de communication déployées au cours de la saison 2022.

➤ Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025

La Société a mis en place une stratégie de prévention en sécurité routière pour 2021-2025. Cette stratégie concentre principalement ses efforts sur six thèmes prioritaires qui font l'objet de plans d'action spécifiques : comportements imprudents ou inadéquats, distraction, facultés affaiblies, fatigue, partage de la route et vitesse. La clientèle motocycliste est prise en considération dans chacun des thèmes.

Société de l'assurance
automobile

Québec



Avec vous,
au cœur de votre sécurité